

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

MAEP
Direction de l'Elevage
Courrier "Arrivée"
Le 04-09-06
S/N: 2056-E

LE MINISTRE

*- 13 chefs services
- 15 coord. de projets*
ARRETE
11/09/06

Année 2006

N° 2865/MAEP/DCAB/SGM/DRH/DAGRI/SA

**PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT
DU COMITE NATIONAL D'ANIMATION DU POINT
NATIONAL D'INFORMATIONS SUR LES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation, le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** la Loi n° 91-004 du 11 février 1991, portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin ;
- Vu** le Décret n° 92-258 du 18 septembre 1992, fixant les modalités d'application de la loi n° 91-004 du 11 février 1991 ;
- Vu** le Décret n° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2006-268 du 14 juin 2006, fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 2005-192 du 14 avril 2005, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** l'Arrêté n° 3541/MAEP/D-CAB/SGM/DRH/DAGRI/SA du 29 novembre 2005, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Agriculture ;
- Sur** propositions du Directeur de l'Agriculture, du Directeur de l'Elevage, du Directeur des Pêches, du Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée, du Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin et du Directeur de la Promotion, de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles,

ARRETE

Article 1 : Il est créé un Comité National chargé de l'animation du Point National d'Informations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (PNI-SPS).

Article 2 : Le Comité National chargé de l'animation du Point National d'Informations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (PNI-SPS) a pour mission essentielle de programmer et de veiller à la mise en œuvre diligente des différentes tâches arrêtées dans le cadre des activités du Point National d'Informations.

A cet titre, il a pour attributions de :

- élaborer un plan d'actions annuel sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ;
- susciter des discussions concernant lesdites mesures ;
- orienter les décisions à prendre concernant les mesures ;
- rendre disponibles les informations utiles à communiquer par secteur d'activité ;
- susciter la mise à jour des méthodes d'analyse et d'inspection par domaine d'activité ;
- suivre les nouveaux développements sur le plan international et proposer au besoin des activités ;
- analyser les notifications de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- procéder aux notifications nécessaires en partance du Bénin.

Article 3 : le Comité chargé de l'animation du Point National d'Informations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires se compose comme suit :

<i>Prénoms et Nom</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Secteurs concernés</i>
Yacouba BOURAÏMA	Ingénieur Agronome, Chef du Service Protection des Végétaux et Contrôle Phytosanitaire.	Direction de l'Agriculture.
Symphorien E. SAÏZONOU	Ingénieur Agronome, Chef du Service Information et de la Communication Agricole et Rurale.	Direction de l'Agriculture.
Ignace S. ZINSOU	Analyste Chimiste, Collaborateur du Responsable du laboratoire de Microbiologie.	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée.
Dagbégnon TOSSOUGBO	Biochimiste, Responsable du Laboratoire de Chimie.	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée.
Yolande ADJANOHOOUN BIGOT	Vétérinaire -Inspecteur, Chargé de l'Inspection et du Contrôle dans les Centres de Production et de Transformation	Direction de l'Elevage.
Thomas Maurice GBAGUIDI	Vétérinaire -Inspecteur, Chargé de la Législation et de l'Epidémiologie.	Direction de l'Elevage.
Benoît ADEKE	Chef du Service Contrôle et Suivi des Produits et des Filières halieutiques	Direction des Pêches.
Sylvain TOSSOU	Chargé du Contrôle et du Suivi des produits Halieutiques.	Direction des Pêches.
Ousmane KADIRI	Ingénieur Chimiste, Chargé de la Formation	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin.

LOUGBEGNON Emmanuel	Ingénieur Agronome, Chef du Service Analyse des Produits Agricoles.	Direction de la Promotion, de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles
CAKPO René François	Ingénieur Agronome, Chef du Service Contrôle et Certification des Produits Agricoles.	Direction de la Promotion, de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles.

Article 4 : Ledit Comité travaillera sur la base d'un règlement intérieur à initier dès la première assise. Il peut faire appel à toute personne ressource en cas de besoin.

Article 5 : Le Secrétariat Permanent a pour principales attributions :

- La conception du programme relatif au bon déroulement des réunions.
- L'élaboration de toutes correspondances et autres documents.
- La tenue des sessions.
- L'organisation d'interviews et d'entretiens débats.
- La centralisation et l'exécution de tous les travaux de secrétariat.
- La rédaction et la saisie du rapport des activités.

Article 6 : Le Secrétariat Permanent dudit Comité est assuré par la Direction de l'Agriculture.

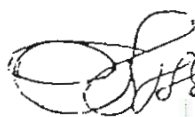
Article 7 : Les travaux des différentes sessions sont obligatoirement sanctionnés par un compte rendu à soumettre à la hiérarchie.

Article 8 : Le Directeur des Ressources Financières du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pourvoit aux ressources financières nécessaires au bon fonctionnement du présent Comité.

Article 9 : Le Directeur de l'Agriculture est chargé de l'application correcte du présent arrêté.

Article 10 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

28-05-06



Gaston Cossi DOSSOUHOUE



Ampliations : PR 03, SGG 1, Original 1, JORB 1, CC 1, HCJ 1, MAEP 1, Autres ministères 21, Départements 6, SGM/MAEP 1, CT/MAEP 4, DRFM/MAEP 4, DRH/MAEP 1, DAGRI 1, DT/MAEP 11, CeRPA 6, Stés & Offices/MAEP 4, CIAD 1, Chrono 1, Archives 1.